

Évaluation territoriale de l'accès des populations hôtes et déplacées aux services de base

Décembre, 2023

Sous-préfecture de Tougbo, Côte d'Ivoire

CONTEXTE

La dégradation continue de la situation sécuritaire et humanitaire dans les pays sahéliens engendre depuis 2021 des déplacements forcés internationaux vers la Côte d'Ivoire, principalement en provenance du Burkina Faso. Le nombre de demandeurs d'asile en Côte d'Ivoire a fortement augmenté depuis le début de l'année 2023, pour s'établir à 35 406 au 25 septembre 2023.¹ Les régions du Tchologo (14 407) et du Bounkani (19 798) accueillent la majorité de ces demandeurs d'asile.²

En réponse à l'arrivée de demandeurs d'asile sur son territoire, le gouvernement ivoirien a décidé de construire deux sites d'accueil de demandeurs d'asile, un site dans le Tchologo et l'autre dans le Bounkani. Ces deux sites, dont la capacité respective estimée à 7,000 personnes, sont ouvertes depuis Juillet 2023. Le processus de relocalisation des déplacés hors-site vers ces sites se fait progressivement, et celui-ci se poursuivait au mois de septembre 2023 (5874 personnes relocalisées au 25 septembre 2023).³ Le nombre de demandeurs d'asile estimé (35 406) dépasse largement le nombre de places sur les sites d'accueil (environ 14 000). Ainsi, une majorité de demandeurs d'asile se trouve hors-site, dispersés tout le long de la frontière avec le Burkina Faso. La principale porte d'entrée pour les demandeurs d'asile en provenance du Burkina Faso est la sous-préfecture de Tougbo qui accueillait 10 654 demandeurs d'asile en décembre 2023.⁴

Dans le but de renforcer la résilience des populations hôtes et déplacées dans les régions du Tchologo et du Bounkani, huit évaluations territoriales ont été menées par REACH afin de soutenir la planification des interventions humanitaires.

Les localités évaluées sont celles accueillant les deux sites de demandeurs d'asile (Nioroungou dans la sous-préfecture de Ouangolodougou et Timalah-Notadouo dans la sous-préfecture de Bouna) ainsi que les localités proches des sites et fréquentées quotidiennement par les demandeurs d'asile vivant à Nioroungou (localités de Broundougou et Ouangolodougou) et à

Timalah-Notadouo (localités de Bouna et Panzarani).

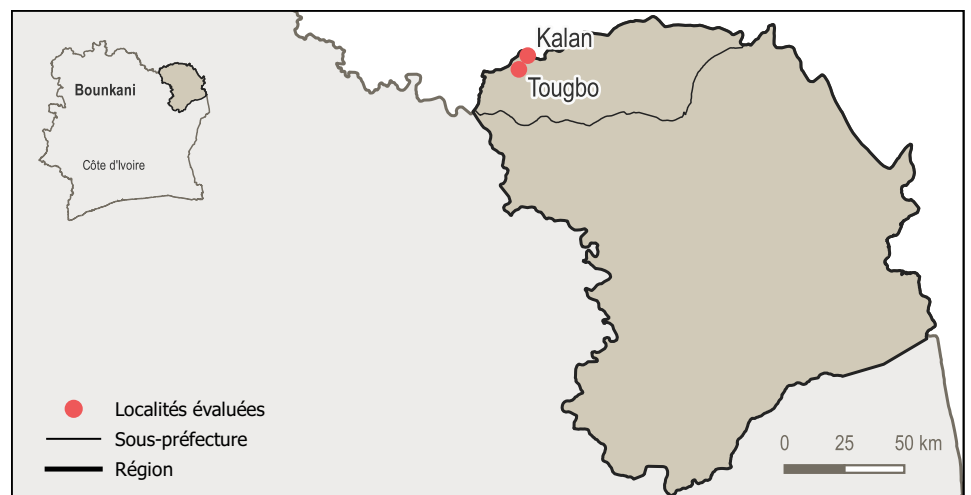
Enfin, pour percevoir les dynamiques pour les populations déplacées hors-sites et les populations hôtes hébergeant des demandeurs d'asile es deux localités de Tougbo et de Kalan dans la sous-préfecture de Tougbo ont également été évaluées. Trois rapports ont été produits, un par sous-préfecture évaluée.

Ce rapport-ci présente les résultats de l'évaluation des localités de la sous-préfecture de Tougbo (localité de Tougbo et Kalan) accueillant les demandeurs d'asile hébergés ou non hébergés par la population hôte.

Objectifs de l'évaluation

- **Cartographier les infrastructures et services de base** (points d'eau, écoles, établissements de santé et marchés) : soutenir l'identification des priorités en matière de réhabilitation ou de renforcement des infrastructures et services de base.
- Évaluer les **besoins des populations hôtes et des demandeurs d'asile** en matière d'accès aux infrastructures et services de base.
- Fournir aux acteurs de réponse des informations relatives à la **cohésion sociale** dans les zones accueillant des demandeurs d'asile.

Carte 1. Localités de collecte de données - Sous-préfecture de Tougbo (localités de Tougbo et Kalan)



Messages clés

- Dans la sous-préfecture de Tougbo, à Kalan, les informateurs clés ont signalé l'existence d'un marché en plein air dépourvu d'infrastructures formelles et adéquates, qui reste fermé pendant la saison des pluies. En ce qui concerne les infrastructures d'eau, il a été constaté qu'une pompe sur deux (2) fonctionnait de manière médiocre. De plus, le dispensaire n'a jamais été opérationnel depuis sa construction, et aucune infrastructure formelle n'était en place pour le marché. Ainsi, la pression démographique exercée sur ces différentes infrastructures est importante.
- Les voies d'accès aux structures de santé locales nécessitaient également d'être réhabilitées. Quant à Tougbo, la priorité évoquée par les Focus Groupes de Discussion (FGD) était la réhabilitation des infrastructures en eau, la construction d'un barrage hydro-pastoral, la mise en place d'un établissement scolaire secondaire, ainsi que le réaménagement des voies d'accès.

Dynamiques de déplacement

La dégradation de la situation sécuritaire dans les pays frontaliers au Nord de la Côte d'Ivoire a entraîné un déplacement important de demandeurs d'asile, provenant en majorité du Burkina Faso, soit 98% des demandeurs d'asile enregistrés par le HCR dans le pays. Tougbo, l'une des principales portes d'entrée dans la région du Bounkani, comptait environ 10 654 demandeurs d'asile au 25 septembre 2023.

Selon les différents FGD réalisés dans les villages de Tougbo et Kalan, les demandeurs d'asile étaient principalement originaires du Burkina Faso, notamment des localités de Mangodora, Farakoro, Sideradougou et Doutie, situées dans la région des Cascades, les localités de Dimboro et Mahadou, situées dans la région de la Boucle du Mouhoun,

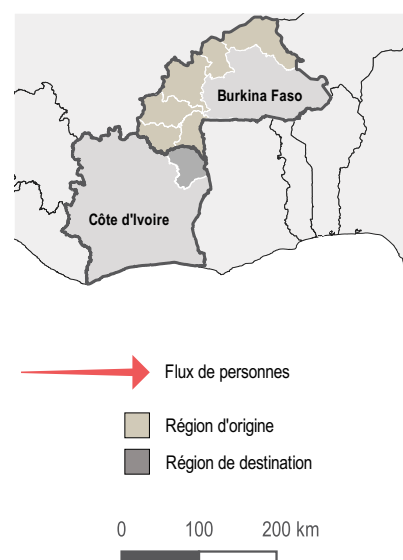
la localité de Gbondjiguuyla, située dans la région du Sud-Ouest, la localité de Biré, située dans la région du Nord, la localité de Kondiabitola, située dans la région du Centre-Nord, et les localités de Moussohadougou et Kongodjan, situées dans la région du Haut Bassin.

En fonction de leur origine ethnoculturelle, les demandeurs d'asile ont emprunté différents parcours migratoires. Principalement des agriculteurs, ceux de Tougbo et Kalan ont choisi ces localités pour leur chance d'insertion socio-économique, en raison de la tradition agricole de la population hôte. L'aménagement progressif des demandeurs d'asile dans ces localités, avec des tailles de familles différentes, a été observé, avec une durée d'installation variant

selon les individus, certains restant moins de trois mois tandis que d'autres demeurent entre trois mois et un an révolu.

L'analyse des déplacements des demandeurs d'asile vers d'autres localités a révélé trois scénarios, selon les discussions de groupe, impliquant les populations locales et les demandeurs d'asile des localités de Tougbo et Kalan : migration vers les régions du nord de la Côte d'Ivoire (Bouna, Bavé, Ferké et Odienné), migration vers les régions du centre-ouest et du sud-ouest de la Côte d'Ivoire, et retour dans leur pays d'origine. Un participant a confirmé : "Certains de ces demandeurs d'asile se sont dirigés vers Ferké, Odienné, Bouna, tandis que d'autres sont retournés au Burkina Faso."

Carte 2. Régions de provenance au Burkina Faso des demandeurs d'asile interrogés dans le cadre de l'évaluation territoriale



Marchés

Tougbo

À Tougbo, la totalité des FGD ont mentionné l'existence d'un marché fonctionnel ouvert tous les jours, permettant de répondre aux besoins alimentaires et non alimentaires. Ce marché propose un large éventail de produits, notamment des céréales, des féculents, des matières grasses, des protéines, des produits maraîchers, ainsi que des produits alimentaires tels que l'attiéké et des condiments. Concernant les produits non alimentaires, le marché de Tougbo propose des pièces de rechange, des biens mécaniques, des vêtements, des produits phytosanitaires et des articles ménagers.

Cependant, bien que ce marché soit approvisionné en produits alimentaires et non comestibles, la population hôte et les demandeurs d'asile ont mentionné qu'elles

étaient partiellement satisfaites de leur utilité. Les raisons évoquées étaient la cherté des biens, surtout en période de saison sèche, l'insuffisance de moyens financiers chez les

Figure 1: Principaux contraintes quotidiennes des Marchés dans la sous-préfecture de Tougbo (IC Interrogés dans les infrastructures, n=2)

Manque de ressources financières	2
Inflation des prix	1
Mauvaise qualité des routes	1
Manque d'infrastructure	1

populations hôtes et demandeurs d'asile, le racket subi sur les routes, orchestrées par les forces de l'ordre sur les populations et l'inadéquation entre l'accès aux biens et facteur démographique dû à l'arrivée des demandeurs d'asile.

Kalan

À Tougbo comme à Kalan, les FGD estimaient que pour améliorer l'accès aux marchés, l'État et les ONG pourraient fournir des semences de riz, de maïs, de haricot et de l'engrais, ainsi qu'une assistance en cash et des activités génératrices de revenus aux populations hôtes et aux demandeurs d'asile. À Kalan, selon les informateurs clés en charge

du marché, celui-ci fonctionnait uniquement les jeudis. Ce marché ne disposait pas d'infrastructures telles que des tables et des bâtiments. Selon les FGD avec les populations hôtes et les demandeurs d'asile, leur perception était que ce marché ne parvenait pas à couvrir et satisfaire les besoins alimentaires en raison de la pénurie de biens, car il n'était pas suffisamment approvisionné. Par conséquent, les populations demandeurs d'asile et les hôtes se tournaient vers le marché de Tougbo. Cependant, les populations hôtes et les demandeurs d'asile de Kalan affirmaient qu'elles rencontraient des difficultés pour accéder au marché de Tougbo, car il était situé à environ 7 km de la localité et les voies d'accès étaient

impraticables. À cela s'ajoutait le facteur démographique dans la localité dû à l'arrivée des demandeurs d'asile.

Spécifiquement à Kalan, le représentant de la chefferie interrogé a mentionné comme priorité la construction et l'équipement d'un marché pour les habitants de sa localité. Il ajoutait : "Le marché de Kalan a besoin d'être construit et doté de tables. Le marché est une opportunité qui accompagne le développement d'un village ou une sous-préfecture. Il est essentiel pour la population car elle représente un canal de richesse. Nous sommes à la frontière donc notre marché, s'il est moderne, peut favoriser les échanges commerciaux avec le Burkina."

Table 1. Caractéristiques des marchés évalués dans la sous-préfecture de Tougbo: Localités de Tougbo et Kalan

# IC enquêtés	Localité	Catégorie de Marché	Principaux problèmes	Fréquence journalière	Type de Marché
M1	Tougbo	Alimentaire et non Alimentaire	Manque de ressources financières, Mauvaise qualité des routes, Manque d'infrastructure	Plus de 1000	Marché central en plein air
M7	Kalan	Alimentaire et non alimentaire	Manque de ressources financières, Pas fonctionnel durant la saison des pluies, Mauvais état des routes	Entre 251 et 500	Marché central en plein air

Eau, hygiène et assainissement (EHA)

Table 2. Caractéristiques des infrastructures et services de base en eau évalués dans la sous-préfecture de Tougbo: Localités de Tougbo et Kalan

Localités	# Infrastructures	Type de point d'eau	Principaux problèmes	Fréquence journalière	Usage payante
Tougbo	1	Adduction d'eau (type robinet)		Moins de 50	Oui
	1	Barrage hydro pastoral	Assèchement de la source d'eau	Moins de 50	Non
	2	Hydraulique villageoise améliorée (rattaché à un château d'eau)	Manque de pièces détachées, débit d'eau insuffisante, manque de moyen/équipement pour la maintenance, coupure d'eau fréquente	Entre 50 et 500	Oui
	7	Pompe à motricité humaine	Manque de pièces détachées, manque de moyen/équipement pour la maintenance, mauvais état des structure (de la fondation), mauvais état de la pompe, mauvais état de la tuyauterie, mauvais état du robinet, détérioration importante de la structure	Entre 50 et 500	Non
Kalan	2	Pompe à motricité humaine	Manque de pièces détachées, manque de moyen/équipement pour la maintenance, mauvais état des structure (de la fondation), mauvais état de la pompe, détérioration importante de la structure	Entre 101 et 500	Non

Tougbo

À Tougbo, onze (11) points d'eau étaient recensés, dont huit (8) étaient partiellement fonctionnels : six (6) pompes à motricité humaine (PMH), deux (2) hydrauliques villageoises améliorées (HVA), un (1) HVA fonctionnel, un barrage hydropastoral partiellement fonctionnel et un château d'eau inachevé. Le château d'eau n'était pas

alimenté et n'était pas raccordé aux habitats. Le représentant de la sous-préfecture et celui de la chefferie de Tougbo réclamaient la mise en fonction du château d'eau et la distribution de compteurs d'eau aux habitants de la localité. Bien que certains habitants aient été formés pour réparer les PMH, le représentant de la sous-préfecture

rappelait la nécessité d'envoyer des agents de maintenance dotés d'une expertise mécanique plus poussée.

Quant à l'accès à l'eau, selon la totalité des FGD avec la population hôte et les demandeurs d'asile, aucune discrimination n'était observée. Les PMH étaient accessibles

gratuitement, tandis que l'accès aux châteaux d'eau était payant, à raison de 50 FCFA pour un bidon de 25L. Durant la saison sèche, des difficultés d'accès telles que le manque d'eau se présentaient. Le représentant des éleveurs soutenait que : "Le château est là mais nous n'avons pas de compteur d'eau. Si avant la saison sèche chacun peut avoir un compteur, cela arrangerait la situation. Sinon nous ne pouvons pas compter sur les forages en saison sèche."

À Tougbo comme à Kalan, les infrastructures hydrauliques ont été identifiées comme présentant des lacunes en termes de qualité et de disponibilité, selon les rapports des informateurs clés. Les raisons évoquées incluaient le manque de moyens pour la maintenance, ainsi que le mauvais état des fondations et des structures. De plus, les pompes et la tuyauterie étaient en mauvais état, et certains points d'eau étaient asséchés. Le facteur démographique, avec la fréquence élevée d'utilisation des points d'eau, accentuait ces défis à Tougbo et à Kalan. Ces points d'eau étaient fortement sollicités par les populations locales et les demandeurs d'asile, avec une utilisation quotidienne allant de 50 à 500 personnes, en plus des usagers des localités avoisinantes. En ce qui concerne les toilettes, il convient de noter que leur accès n'était pas universellement garanti, certains habitants n'en possédant pas dans ces localités.

Santé

Tougbo

À Tougbo, il existait un (1) Centre de Santé Urbain (CSU) qui était fonctionnel, le personnel médical de ce centre de santé se composait d'un médecin généraliste, d'un infirmier, d'une sage-femme et d'un agent de santé communautaire. Ainsi, les différents services disponibles dans ce centre de santé étaient la consultation médicale, la vaccination, les soins d'urgence, le traitement du paludisme et de la diarrhée, les services pré et postnataux, la pédiatrie, le service de prévention et de prise en charge du VIH/Sida et PTME, le soutien à l'alimentation, la prise en charge des VBG et la prise en charge de la malnutrition. Selon la majorité des FGD, les populations hôtes et les demandeurs d'asile ont souligné qu'ils avaient accès au centre de santé. En outre, la notion d'accès regroupait plusieurs dimensions à savoir la dimension physique, économique, technique et sociale.

Du point de vue physique, bien que la population hôte, à travers les FGD, ait mentionné ne pas être confrontée à des

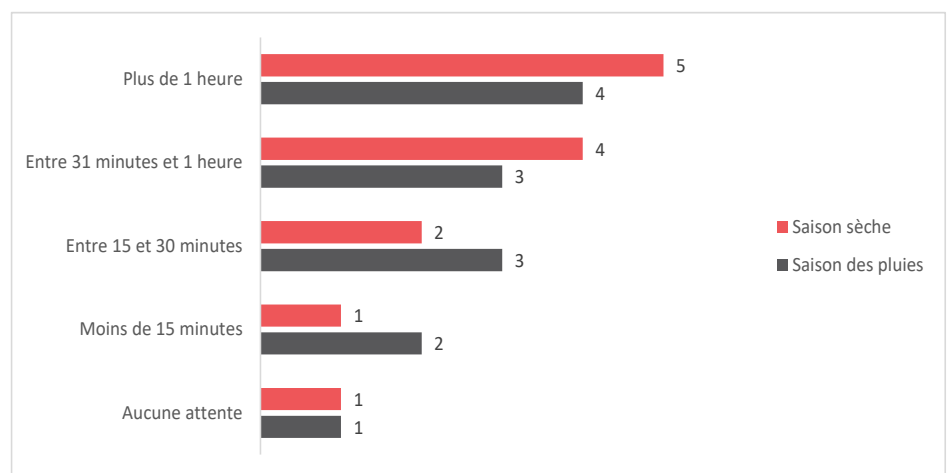
barrières physiques (1/8) et à des scènes discriminatoires dans l'accès aux services de santé de Tougbo, ils ont relevé que le flux de demandeurs d'asile limitait la capacité du centre de santé de Tougbo à fournir des soins de qualité et à satisfaire les patients. Le nombre moyen journalier de patients fréquentant ce centre de santé variait entre 51 et 100 patients. La problématique économique, soulignée dans 50% des entretiens avec les ICs à Tougbo, évoquait le coût élevé des soins médicaux tant pour les populations hôtes que pour les demandeurs d'asile. De même, la moitié des FGD avaient mentionné la cherté des médicaments comme une barrière à l'accès au centre de santé. Du point de vue opérationnel, le centre de santé de Tougbo rencontrait également des difficultés. En effet, certains services essentiels tels que le service de radiologie, d'échographie, d'examen sanguin et de santé mentale n'existaient pas selon les déclarations des FGD : "l'hôpital d'ici quand tu es enceinte, ils vont te consulter mais ils

Kalan

À Kalan, il existait au total deux (2) pompes qui étaient dans un état de fonctionnalité médiocre. L'accès à l'eau était difficile, voire même laborieux pour les populations hôtes et les demandeurs d'asile. Ainsi, pour étayer

cette assertion, lors d'un des six FGD avec les hommes de la population hôte, il était affirmé : "sans langue de bois on souffre pour la question de l'eau toute une journée ma femme n'arrive pas [à] remplir un bidon de 20L. En toute franchise, il y a un manque cruel d'eau. On peine à se laver et même préparer souvent. Vraiment on vous demande de nous aider à avoir plusieurs pompes". Les FGD soutenaient qu'en période de saison sèche, le manque d'eau était une situation délicate tant pour les humains que pour les animaux : "Pendant la saison sèche, les femmes n'ont pas accès à l'eau car elle ne suffit pas. Elle est insuffisante pour les animaux et les humains".

Figure 2: Temps d'attente au niveau des points d'eau évalués dans la sous-préfecture de Tougbo (IC interrogés dans les infrastructures de Tougbo, Kalan) n=13



ne peuvent pas faire d'échographie parce qu'ils n'ont pas ces appareils... Ils ne font pas aussi d'examen de sang dans notre hôpital". Cela se justifiait par le manque de matériel et d'équipement de base, les ruptures de stock de médicaments, la surutilisation de certains services, la défaillance du système d'alerte épidémiologique et le manque de sécurité. Au niveau culturel, les prestataires de santé étaient confrontés à des barrières linguistiques, étant donné que la plupart des demandeurs d'asile s'exprimaient dans leur langue maternelle. À Tougbo comme à Kalan, pour répondre aux difficultés d'accès à la santé, les populations étaient référées vers les services de santé de Ferké : "En cas de complication le malade est référé à l'hôpital de Ferkessédougou. Nous sommes donc obligés de rendre en ville à Ferkessédougou pour les cas d'échographie".

En résumé, un (1) IC de la Direction Départementale de la Santé (DDS) et la chefferie de Tougbo ont insisté sur la

nécessité d'augmenter la capacité d'accueil du centre de santé (incinérateur, laboratoire, latrines, lits, médicaments), qui couvre plus de 20 villages, en attendant la construction de centres de santé dans les autres localités. Les habitants des villages de la sous-préfecture de Tougbo rencontrent des difficultés d'accès aux services de santé, notamment en raison de la distance, du manque de moyens et de transport, mais également des temps d'attente au niveau du centre et de la pénurie de médicaments. La construction d'un laboratoire d'analyses médicales au sein du centre permettrait également d'améliorer

l'accès aux soins et de réduire les temps d'attente, selon le représentant de la DDS. Ce dernier a également mis en lumière des ressources financières limitées qui ne permettaient pas d'assurer la gratuité des consultations et des soins pour les femmes enceintes, les demandeurs d'asile et les personnes en situation de handicap au niveau du CSU de Tougbo.

Kalan

De plus, le représentant de la chefferie de Tougbo interrogé a ajouté qu'il n'existait

qu'une seule ambulance opérationnelle pour les localités de Tougbo, Bolé et Bavé. Bien que le centre de santé de Kalan ait été construit, il n'était pas équipé et aucun agent de santé n'avait été affecté pour y travailler. Il n'était pas équipé et aucun agent de santé n'avait été affecté pour y travailler. Il n'était donc pas fonctionnel et les habitants du village devaient donc se rendre à Tougbo pour accéder aux services.

Table 3. Caractéristiques des infrastructures et services de base évalués dans la sous-préfecture de Tougbo- Etablissements de santé de Tougbo

Localité	Type de centre	Fréquence journalière	Flux des patients depuis le début de l'année 2023	Services disponibles	Services non disponibles	Principaux besoins et services visant à optimiser l'efficacité du centre	Equipements
Tougbo	Centre de santé urbain (CSU)	Entre 51 et 100	Augmenté – beaucoup	Consultation médicale, Vaccination, Soins d'urgence, Traitement de la diarrhée, Traitement du paludisme, Accouchements par du personnel formé, Pédiatrie, Traitement VIH ou PTME, Prise en charge de la malnutrition, Soutien à l'allaitement	Chirurgie, Santé mentale et soutien psychosocial, Traitement de la Tuberculose, Laboratoire d'Analyses Médicale	Des dotations en médicaments, Dotations d'équipements médicaux (Brancard, stérilisateur, cardioscopes, électrocardiographes, défibrillateurs, poussettes, stéthoscopes, pèse bébés, tensiomètres, speculums, otoscopes, gants, masques, seringues, cathéters, etc.)	Disponibilité de point d'eau, Les latrines sont fonctionnelles mais ont besoin d'être réhabilités, Disponibilité d'électricité, Pas de système de traitement de déchets

Éducation

Tougbo

À Tougbo, un groupe scolaire public regroupait deux écoles (KOTO 1&2). Cependant, le représentant de l'Inspection de l'Enseignement Primaire (IEP) de Tougbo et celui de la chefferie ont souligné un manque d'enseignants au niveau du groupe scolaire de la localité. Le Comité de Gestion Scolaire (COGES) recrutait des bénévoles pour combler ce déficit, bien que la plupart des jeunes adultes de Tougbo étaient illettrés. Le COGES sollicitait donc des enseignants bénévoles des localités ou des sous-préfectures voisines, mais les ressources financières pour les rétribuer étaient limitées. Le groupe scolaire de Tougbo aurait également besoin de quatre salles de classe supplémentaires pour accueillir tous les enfants en âge de scolarisation dans de bonnes conditions, notamment pour éviter de refuser l'inscription à certains ou de maintenir la double vacation actuellement mise en place pour certaines classes (notamment CP2, qui compte 120 élèves). La question de l'hygiène et de l'assainissement a également été mentionnée au niveau de l'établissement scolaire de Tougbo, notamment parce que la PMH était utilisée par des femmes de la localité qui déversaient leurs ordures à

l'intérieur de l'école, d'où la nécessité de mener une opération de sensibilisation sur la gestion des déchets. Le représentant de l'IEP a également souligné la nécessité de clôturer l'école de Tougbo, elle était traversée par des voitures et des motos, mettant ainsi en danger la sécurité des élèves et des enseignants. Il a souligné qu'il n'existait pas de lycée dans la sous-préfecture et que la population hôte ne disposait pas de moyens pour orienter leurs enfants au lycée à Téhini, situé à plus de 80 km, ou à Bouna, à plus de 200 km. De nombreux élèves abandonnaient l'école après la classe de 3ème.

Kalan

À Kalan, une école primaire publique existait, mais le chef de village insistait sur sa capacité d'accueil limitée. Il invitait donc les autorités et les ONG à appuyer la chefferie pour construire des logements destinés aux enseignants venant de toute la région, afin de pallier l'absentéisme. Selon les informateurs clés (IC) dans le domaine de l'éducation, il n'existait pas d'établissement secondaire à Kalan. Pour accéder à l'enseignement secondaire, les enfants de la population hôte fréquentaient les établissements de Tougbo, situés à 6 km.

Table 4: Principales barrières d'accès aux établissements scolaires évalués dans la sous-réfecture de Tougbo (Localités de Tougbo et Kalan)

Localités	Barrières d'accès enfants populations hôte	Barrières d'accès enfants demandeurs d'asile
Kalan	Manque de moyens financiers pour payer les frais scolaires (inscription, fourniture, repas, etc.), Refus des parents de scolariser leurs enfants, décrochage scolaire ou abandon, Absentéisme/abandon de poste des enseignants	Manque de moyens financiers pour payer les frais scolaires (inscription, fourniture, repas, etc.), Manque d'infrastructure, situation géographique de l'établissement, Barrière de langue, refus des parents de scolariser leurs enfants, décrochage scolaire ou abandon, établissement scolaire inadapté aux enfants en situation d'handicap
Tougbo	Établissement scolaire inadapté aux enfants en situation d'handicap	

scolaires de Tougbo ne proposaient pas de cycles secondaires, les enfants se rendaient au lycée à Téhini, situé à plus de 86 km, ou à Bouna, à environ 206 km. Les discussions de groupe de discussion (FGD) avec la population hôte ont révélé que de nombreux élèves abandonnaient leur scolarité en raison du manque d'infrastructures scolaires secondaires dans cette localité.

En résumé, à Tougbo comme à Kalan, ces écoles fonctionnaient, mais plusieurs contraintes signalées par les informateurs clés affectaient leur bon fonctionnement. L'accès aux établissements scolaires dans les localités de Tougbo et Kalan présentait des disparités similaires, ce qui expliquait l'existence de barrières. Ces barrières étaient d'ordre économique, structurel et social. Bien que l'inscription soit gratuite pour les élèves du primaire, la prise en charge nécessitait des frais annexes.

À Tougbo comme à Kalan, les difficultés signalées lors des FGD concernant l'accès à l'éducation s'expliquaient par plusieurs

facteurs. Il y avait une insuffisance de moyens financiers pour assurer la prise en charge des enseignants bénévoles au primaire, ainsi qu'une limitation des ressources financières des populations hôtes et des demandeurs d'asile pour la scolarisation des élèves.

De plus, il y avait un manque de salles de classe, une pénurie de tables-bancs et un nombre insuffisant d'instituteurs au niveau de l'établissement scolaire primaire.

Comme actions alliatives, les FGD à Tougbo et Kalan ont soutenu les points suivants : la construction de nouvelles classes au primaire,

l'augmentation du nombre de tables-bancs, l'augmentation du nombre d'instituteurs, l'organisation de cours de renforcement pour les élèves demandeurs d'asile n'ayant pas accès à l'éducation, et l'appui des ONG dans la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus. En plus de ces requêtes, Tougbo souhaiterait la construction d'une clôture afin de garantir la sécurité des élèves.

Figure 3. Raisons du décrochage scolaire des enfants dans les établissements scolaires évalués dans la sous-préfecture de Tougbo (Localité de Kalan)

Raisons du décrochage scolaire chez les enfants d'âge scolaire
L'enfant travaille pour aider sa famille
Absentéisme des enseignants
Chômage des parents
Mariage précoce des filles (rapporté seulement par la population demandeurs d'asile)

Table 5. Caractéristiques des infrastructures et services de base en éducation évalués dans la sous-préfecture de Tougbo : Localité de Tougbo et de Kalan

Localité	Type d'établissement	Principales contraintes quotidiennes	Equipements	Principaux besoins et services visant à optimiser école
Panzarani	(1) Public (gouvernement)	Manque de ressources financières, Manque d'infrastructure (ex. salles de classe, point d'eau, latrines, etc), Pas suffisamment de mobiliers (ex. Table, chaises) , Fréquentation de l'établissement trop importante pour la place disponible (trop d'élèves) , Insécurité due au manque de clôture	Disponibilité de point d'eau, Disponibilité de latrine, Disponibilité de cantine scolaire	Des subventions directes (de l'argent), Dotations de matériaux de construction, Réhabilitation des bâtiments et infrastructures (latrines, point d'eau)
Timalah Notadouo	(1) École temporaire d'apprentissage	Pas suffisamment de matériel éducatifs (ex. Livres, matériel de formation) , Pas suffisamment de mobiliers (ex. Table, chaises) , Pas d'électricité	Disponibilité de point d'eau, Disponibilité de latrine, Pas de cantine scolaire	Dotations de matériaux de construction, Dotations d'équipements (tableaux, tables-bancs, etc.), Personnel qualifié
	(1) Public (gouvernement)	Manque d'infrastructure (ex. salles de classe, point d'eau, latrines, etc), Pas d'électricité, Pas d'accès à l'eau , Autre à préciser , Insécurité due au manque de clôture	Pas de point d'eau, Disponibilité de latrine, Pas de cantine scolaire	Des subventions directes (de l'argent), Réhabilitation des bâtiments et infrastructures (latrines, point d'eau)
Bouna	(1) Public (gouvernement)	Manque d'infrastructure (ex. salles de classe, point d'eau, latrines, etc), Structure endommagée	Pas de point d'eau, Pas de latrine, Disponibilité de cantine scolaire	Dotations d'équipements (tableaux, tables-bancs, etc.), Réhabilitation des bâtiments et infrastructures (latrines, point d'eau)

Cohésion sociale

Selon plusieurs FGD, les conditions d'hébergement des demandeurs d'asile étaient généralement bonnes à Tougbo comme à Kalan. La cohésion entre la population hôte et les demandeurs d'asile était parfaite. Cela s'expliquait par la proximité culturelle, la culture de migration transnationale ainsi que la densité des interactions qui unissaient les communautés hôtes et les demandeurs d'asile de part et d'autre de la frontière. Cette observation était soutenue par l'organisation non gouvernementale Equal Access dans son rapport intitulé : "*l'analyse des dynamiques induites par le flux de populations déplacées*"⁶. Cette organisation montre dans son ouvrage que l'accueil dans les localités de Tougbo et Kalan avait été facilité grâce à la mobilisation et à l'hospitalité légendaire des leaders communautaires et des chefs de ménage. De manière unanime, toute la population hôte avait décidé de ne pas soumettre les demandeurs d'asile à des règles trop contraignantes. Plusieurs FGD soutenaient que l'accueil des demandeurs d'asile s'était fait selon différentes modalités. L'hébergement consistait à mettre à disposition des dortoirs à titre gracieux.

De plus, des espaces avaient été aménagés pour la construction d'autres maisons. Un demandeur d'asile témoignait en ces termes : "On m'a donné la terre pour construire et faire un champ". Cela dénotait une bonne entente entre les populations hôte et les demandeurs d'asile. L'accès aux points d'eau était également accordé aux demandeurs d'asile au même titre qu'aux communautés hôtes.

En revanche, à Tougbo et Kalan, tous les demandeurs d'asile ne bénéficiaient pas tous de cette offre gracieuse d'hébergement. D'autres étaient hébergés moyennant une contrepartie mensuelle de 6000 FCFA selon les hommes de la population demandeurs d'asile non hébergés : "*Nous sommes venus chercher maison à 3 et on n'a eu 3 chambres un dimanche...elle coutait 6000f par chambre*". Cette charge locative ne dégradait pas la coexistence pacifique et la cohésion sociale entre la communauté hôte et les demandeurs d'asile.

Transhumance

Il y avait une bonne harmonie entre les populations hôtes et les demandeurs d'asile ; cependant, les FGD révélaient que la conséquence de l'arrivée des demandeurs d'asile dans les localités de Tougbo et de Kalan était l'augmentation des activités de transhumance, qui pourrait potentiellement être une source de conflit en cas de dégâts dans les cultures.

La région du Bounkani était confrontée à des défis qui exacerbent la cohabitation entre les utilisateurs des terres.⁷ Il s'agissait d'abord de l'occupation non structurée des terres pour la création de villages, la pratique de l'agriculture extensive et le non-respect de certaines règles par les éleveurs. La quasi-totalité des couloirs de transhumance étaient colonisés par les champs. Certaines localités qui semblaient être épargnées par cette situation commençaient à percevoir des risques. Au-delà des risques perçus en lien avec la pression sur les ressources naturelles, dans les localités qui ont accueilli beaucoup de déplacés dont l'activité principale était l'agriculture, les communautés hôtes s'inquiétaient de plus en plus des conséquences de la violation de certains interdits.

En plus des difficultés liées à la transhumance, l'un des FGD à Kalan dénonçait le vol de bétail. Un demandeur d'asile affirmait ceci : "*Personne ne souhaite qu'il y ait un conflit mais cela peu arriver, toutefois, les raisons probantes de tensions peuvent être liées aux dégâts de culture, le vol de bétail.*"

La pression démographique et les infrastructures limitées occasionnaient souvent des mouvements migratoires du bétail vers les points d'eau. Ce déplacement ne se faisait pas sans accroc, car les éleveurs, dans leurs exodes, traversaient des parcelles de terre cultivées. La conséquence directe de cette activité de transhumance était la perte de culture ou la destruction des plantations causées par le bétail. Ces dégâts de cultures engendraient souvent des conflits entre éleveurs et planteurs. Les FGD soutenaient qu'en période de sécheresse, les conflits autour de ces points d'eau étaient réguliers.

Ils opposaient les éleveurs et les agriculteurs entre eux, mais également les éleveurs entre eux.

Par ailleurs, les FGD rassuraient qu'en cas de conflits, des mécanismes existaient afin de ramener l'ordre et la cohésion. À Tougbo comme à Kalan, les participants hôtes et demandeurs d'asile aux FGD avaient mentionné qu'en cas de tensions ou de conflits, certaines instances facilitaient la coexistence pacifique et le retour à la paix.

La première instance du maillon dans la gestion des conflits était l'organisation des jeunes, dont le rôle principal était d'identifier la source du conflit.

À cet effet, elle collectait les informations auprès des protagonistes afin de trouver une solution satisfaisante pour les deux parties. L'objectif principal de cette action était d'aboutir à une résolution des conflits à l'amiable. Cependant, certains FGD de discussion soutenaient que cette approche ne donnait pas souvent les résultats escomptés.

Dans ce cas, les protagonistes étaient conduits auprès de la chefferie, qui était le deuxième maillon de la gestion des conflits dans ces localités. Le rôle de la chefferie était d'abord d'assurer le retour à l'apaisement et de faciliter l'entente. Elle écoutait et conseillait les concernés sur le vivre-ensemble.

Le dernier recours dans la gestion des conflits communautaires dans ces localités était le sous-préfet, qui représentait l'administration. Il intervenait en cas d'échec de la chefferie du village et proposait des solutions pour une gestion de conflit à l'amiable.

En résumé, la gestion à l'amiable était l'approche préconisée dans le règlement des conflits liés à la transhumance. Certains mécanismes tels que les alliances interethniques contribueraient efficacement à la cohésion sociale.

METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

Une approche mixte qualitative et quantitative a été utilisée lors de la collecte de données. Cette dernière a été menée du 16 au 27 octobre 2023 dans les 2 localités des régions du Bounkani, et précisément dans les sous-préfectures de Bouna, principalement à Panzarani et Timalah-Notadouo.

La composante qualitative comprenait 14 entretiens semi-structurés avec les autorités administratives⁽⁴⁾ et représentants communautaires⁽¹⁰⁾, ainsi que 8 groupes de discussion avec les populations hôtes et les demandeurs d'asile (sur site et hors-site, hébergés ou non par des familles hôtes). Ce volet a permis de donner un aperçu général de la situation en termes de disponibilité et fonctionnement des infrastructures et services sociocommunautaires de base dans les localités d'étude, tout en recueillant des données qualitatives concernant les attentes et priorités des agents étatiques

et représentants des communautés, ainsi que concernant les difficultés d'accès des communautés hôtes et demandeuses d'asile aux infrastructures et services sociocommunautaires de base.

Le volet quantitatif incluait des enquêtes structurées auprès de 26 informateurs clés ayant une connaissance particulière sur une infrastructure sociocommunautaire de base ciblée dans les 2 localités d'étude, tels que des directeurs de centres de santé ou d'établissements scolaires, ou encore des membres de comités de gestion de points d'eau ou de coopératives de commerçants. Ces entretiens visaient à obtenir un aperçu de la fonctionnalité des infrastructures sociocommunautaires de base et des principaux problèmes rapportés au niveau des infrastructures.

Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'évaluation, consulter [les termes de références de la recherche](#).

LIMITATIONS DE L'EVALUATION

Les résultats présentés dans ce rapport d'évaluation territoriale regroupent des données collectées par une méthodologie mixte. Ces résultats présentent la situation au moment de la collecte de données en octobre 2023 et ne tiennent pas compte d'évolutions pouvant avoir eu lieu depuis celle-ci.

Les réponses aux questionnaires quantitatifs et qualitatifs reflètent les impressions des personnes interrogées. Par conséquent, certaines des réponses données peuvent ne pas refléter la réalité, mais plutôt la perception des répondants.

En outre, certains sujets considérés comme sensibles (cohésion sociale) peuvent avoir été sous rapportés par les répondants. Afin d'obtenir une meilleure vision d'ensemble sur les infrastructures enquêtées, les IC travaillant au niveau des infrastructures ont été privilégiés au détriment des usagers. Ce choix visant à obtenir des données plus précises est cependant susceptible de constituer un biais dans les réponses apportées au questionnaire.

En outre, un seul IC a été enquêté par infrastructure ce qui n'a pas permis de trianguler les informations au niveau de la structure.

NOTES DE FIN

Page 1

¹ HCR, [Rapport de la situation des demandeurs d'asile au Nord de la Côte d'Ivoire](#), 25 septembre 2023

² Ibid

³ Ibid,

⁴ Ibid

Page 2

⁵ HCR, [Rapport de la situation des demandeurs d'asile au Nord de la Côte d'Ivoire](#), 25 septembre 2023

Page 7

⁶ Equal Access International, [Analyse des dynamiques induites par les flux de populations déplacées](#), septembre 2023

⁷ Ibid

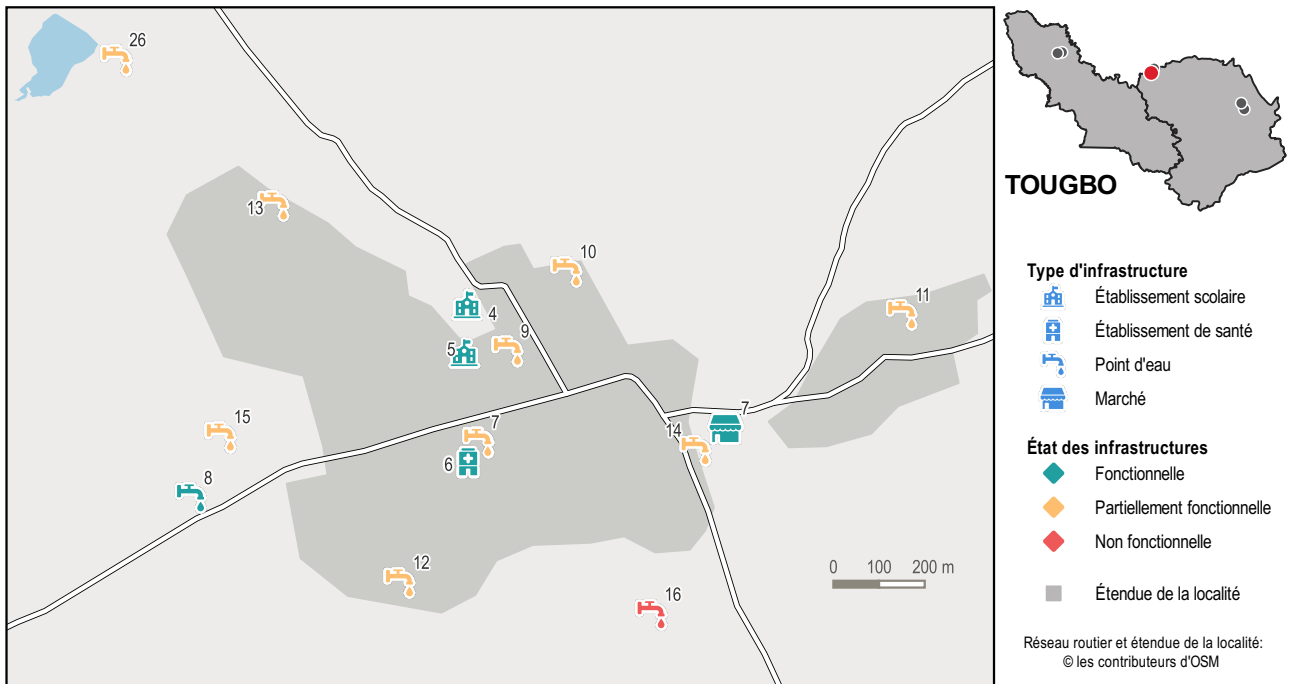
A PROPOS DE REACH

REACH facilite l'élaboration d'outils et de produits d'information visant à renforcer les capacités des acteurs humanitaires à prendre des décisions informées lors de situations d'urgence, de redressement et de développement. Pour ce faire, les méthodes utilisées par REACH incluent la collecte de données primaires, suivie d'une analyse approfondie de celles-ci. Toutes les activités sont menées dans le cadre des mécanismes de coordination inter-agences. REACH est une initiative conjointe d'IMPACT Initiatives, d'ACTED et du Programme opérationnel pour les applications satellitaires (UNITAR-UNOSAT).

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet : www.impact-initiatives.org. Vous pouvez nous contacter directement à : geneva@impact-initiatives.org et nous suivre sur Twitter : @REACH_info.

ANNEXES

Carte 3. Infrastructures et services de base dans la sous-préfecture de Tougo: Localité de Tougo



Carte 4. Infrastructures et services de base dans la sous-préfecture de Tougo: Localité de Kalan

